



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Gironde

Question écrite n° 7020

Texte de la question

M Pierre Ducout attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur le devenir des laboratoires d'exploration Total Compagnie française des pétroles. La direction des laboratoires Total envisage le transfert du site de Pessac à Beauplan. Ce transfert dans les conditions techniques et économiques actuellement présentées aboutira à une dégradation irréversible de l'outil de travail et sa disparition à terme. Au fil des trente années d'existence du laboratoire de Pessac, une équipe efficace, ouverte aux techniques les plus avancées de la géologie s'est mise en place permettant d'assurer une réponse aux demandes des filiales du groupe, et à faire preuve de talents pédagogiques et techniques dans le cadre de la coopération industrielle. Ce transfert entraînerait une perte d'efficacité, une perte de clients et une perte de prestige dans la coopération industrielle. D'autre part, cette restructuration s'inscrivant dans le cadre de la diminution des charges des entreprises du secteur public du département de la Gironde porterait un coup supplémentaire à l'avenir économique d'une région déjà fortement touchée par la crise (13 p 100 de taux de chômage). En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte mettre en œuvre pour rechercher une solution dans un réel esprit de concertation.

Texte de la réponse

Reponse. - La société Total, confrontée à une conjoncture pétrolière difficile, a dû rechercher les moyens de réduire ses coûts, en particulier ceux qui ne sont pas directement liés à la production d'hydrocarbures. Dans ce contexte, le rapprochement de ses laboratoires de Pessac et de Beauplan est à l'étude, l'un et l'autre n'ayant plus un rythme d'activité suffisant pour justifier l'existence de deux unités séparées. Ce groupement, au cas où il serait décidé, ne modifierait en rien les relations que Total entretient avec les universités de la région Aquitaine ; un plan social, prévoyant des mutations et des reinsertions locales, serait par ailleurs, dans cette hypothèse, mis en place. Le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire reste attentif à l'évolution de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Ducout Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7020

Rubrique : Pétrole et dérivés

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3724